

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1431 - page 4025

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de Mayotte.

ASSOCIATION SHAMA DJEMA MANGAJOU.

Objet : développer et favoriser des actions commerciales ; mettre en place des actions pour faire découvrir et promouvoir les talents du village de Mangajou ; créer, organiser et gérer les sites touristiques ; gérer le patrimoine culturel du village de Mangajou : création d'un marché agricole et commercial ; organisation des réunions, conférences, manifestations, des animations et spectacles : ouverture d'un lieu d'accueil et d'échange intergénérationnelle ; soutien scolaire et apprentissage des valeurs morales et civiques ; création, animation et développement des actions à caractère culturel.

Siège social : Mangajou, rue de la mosquée, 97640 Sada.

Date de la déclaration : 31 juillet 2014.